



Assemblée communale ordinaire du 10 mai 2011

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2010 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes du Foyer St-Joseph 2010
 - a. présentation
 - b. rapport de la commission financière
 - c. approbation
3. Comptes communaux 2010
 - a. comptes de fonctionnement
 - b. comptes d'investissement
 - c. rapport de la commission financière
 - d. approbation
4. Election de la commission financière pour la période 2011-2016
5. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2011-2016
6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2011-2016
7. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions immobilières
8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale : tout ménage ou convocation individuelle
9. Adoption d'un nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
10. Budget complémentaire 2011
 - a. poubelles pour déjections canines
 - b. crédit d'étude pour une salle polyvalente
11. Divers

Présidence M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents 69 personnes dont 2 non citoyennes

Scrutateurs Table 1 : Samuel Gétaz (y compris table du Conseil communal)
Table 2 : Laurent Pittet
Table 3 : Nicolas Chollet

Mardi 10 mai 2011, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Jean-Marc Piguet, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 17 du 29 avril 2011.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Jean-Marc Piguet invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2010

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

► 2. Comptes du Foyer St-Joseph 2010

Présentation

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation des comptes 2010 du Foyer St-Joseph qui se soldent par un déficit de CHF 13'640.- après amortissements extraordinaires et provisions.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2010 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Les comptes 2010 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.

Jean-José Ruffieux fait une brève présentation du Foyer St-Joseph en chiffres et remercie Claudine Suard, secrétaire du comité de direction ainsi que toute la population pour la confiance accordée durant 10 ans.

► 3. Comptes communaux 2010

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges CHF 486'879.-

Produits CHF 128'681.-

Assemblées, Conseil communal : jetons du Conseil communal CHF 3'700.- moins élevés qu'au budget 2010

Administration générale : Carole Vulliamy a été partiellement en arrêt maladie, ce qui a été en partie compensé par les allocations perte de gains.

L'augmentation des charges est due au provisionnement des heures supplémentaires et vacances de Gabriel Pasquier.

1. Ordre public

Charges CHF 102'662.-

Produits CHF 89'154.-

Protection juridique : CHF 800.- les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune



Police du feu : premier exercice du CSPI avec comptes équilibrés. Charge supplémentaire de CHF 1'700.- pour un cours de formation d'expert communal en protection incendie de Christian Savary.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : Grâce à la vente de parcelle à Romanens, augmentation en charges et en produits de la contribution de remplacement abris PC.

En charges, le versement au fond de réserve PC et à la PC intercommunale ; en produits, les contributions de remplacement encaissées.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'103'716.-

Produits CHF 100'629.-

École enfantine : CHF 61'812.- participation aux dépenses cantonales (charges liées)

Cycle scolaire obligatoire : participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 580'000.-, Activités et fournitures scolaires CHF 36'000.-. Les transports scolaires sont maintenant directement payés par l'Etat, d'où la diminution de charges et de produits.

Écoles spécialisées : CHF 160'608.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées)

Formation professionnelle : CHF 35'254.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires

Administration et bâtiments scolaires : commission scolaire, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires

Des travaux d'entretien et rénovation des bâtiments scolaires ont été effectués pour un montant global de CHF 8'000.-. Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 120'222.-

Produits CHF 5'453.-

Culture : CHF 40'714.- participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés

Sport, piscine, centre sportif : conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien

Autres loisirs : CHF 5'957.- bibliothèque, passeports vacances.

4. Santé

Charges CHF 392'181.-

Produits CHF 23'668.-

Santé : il est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition

Hôpitaux : il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère pour CHF 45'035.-, les frais de fonctionnement étant pris en charge par le Canton. Un montant de CHF 14'882.- concerne la part aux ambulances du district

Homes : CHF 185'441.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres)

Soins ambulatoires : CHF 118'833.- soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées)

Prophylaxie : CHF 165.- lutte contre les poux

Service médical des écoles : service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

5. Affaires sociales

Charges CHF 326'633.-

Produits CHF 485.-

Accueil de la petite enfance : CHF 9'663.- les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.



Invalidité : CHF 185'559.- charges liées du canton

Homes : CHF 13'640.- déficit du Foyer St-Joseph

Assistance : charges liées cantonales et régionales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 87'847.-, le Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 20'445.- et les primes assurances maladies pour indigents pour CHF 0.- cette année.

6. Transports et communications

Charges CHF 428'646.-

Produits CHF 84'616.-

Les frais liés au déneigement se montent à CHF 96'535.- pour un budget prévu à CHF 50'000.-. L'entretien des routes et l'éclairage public a coûté CHF 21'514.-. Frais de l'éclairage public (consommation) CHF 11'943.-.

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires et intérêts des dettes pour près de CHF 99'000.-

Produits : imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.

7. Environnement

Charges CHF 605'955.-

Produits CHF 550'304.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Approvisionnement en eau : achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs

Protection des eaux : charges : frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau d'épuration

produits : taxes d'épuration

Ordures ménagères : De manière générale, on constate une stabilisation des déchets (urbains et déchetterie)

Le taux de couverture par les taxes est de 90.5% soit tout à fait dans la légalité

Aménagement du territoire : essentiellement participation à l'ARG pour CHF 35'244.-.

8. Economie

Charges CHF 15'107.-

Produits CHF 31'074.-

2^{ème} effet des ventes de terrain à Romanens : paiement et remboursement des diminutions aires agricoles

Forêts : la part au bénéfice 2010 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 20'742.-

Tourisme : CHF 3'929.- cotisation ATG (Association Touristique de la Gruyère)

Scierie : Frais ECAB, eau, électricité.

9. Finances et impôts

Charges CHF 1'706'679.-

Produits CHF 4'277'614.-

Les recettes proviennent principalement de l'impôt et plus particulièrement celui des personnes physiques.

Personnes physiques : CHF 2'027'689.-

Personnes morales : CHF 144'092.-

Contribution immobilière : CHF 160'699.-

Impôts sur les véhicules : CHF 124'079.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

Gérance fortunes et dettes : charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 196'095.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour CHF 79'934.-

produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 226'745.-, loyers et charges des immeubles pour CHF 271'400.- et parchets communaux pour CHF 64'742.-



Postes non ventilables : **charges :** amortissements supplémentaires de CHF 253'772.- et attribution aux réserves de CHF 1'148'000.-
produits : bénéfice sur vente d'immeubles pour CHF 930'864.-, recette extraordinaire pour la 2^e année d'école enfantine de CHF 51'055.-, compensation RTP pour CHF 15'004.-.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2010 bouclent avec un excédent de produits de CHF 2'997.21.

REPARTITION DU BENEFICE 2010

Bénéfice 2010	473'905.71
Bénéfice sur ventes immobilières	930'864.00
Total bénéfice	1'404'769.71

Amortissements extraordinaires

VDSL	132'992.60
Bâtiment de la Chapellenie, Maules	50'000.00
Abri PC, Maules	16'965.90
Mobilier, machines (informatique écoles)	53'814.00
	253'772.50

Attribution aux réserves

Provision pour pertes sur débiteurs	30'000.00
Réserve pour investissements futurs	1'118'000.00
	1'148'000.00

Bénéfice 2010 2'997.21

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2010 sont approuvés à raison de 59 oui et 8 abstentions (table du Conseil).

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2010

1. Ordre public

Protection civile : participation pour construction d'abri PC CHF 2'966.-

2. Enseignement et formation

Administration scolaire, informatique des écoles : changement des ordinateurs de toutes les classes du cercle scolaire CHF 53'814.-.

6. Transports

Routes communales : entretien annuel des routes et déneigement CHF 100'377.-

7. Environnement

Approvisionnement en eau : CHF 6'444.- de taxes de raccordements pour l'adduction d'eau à Romanens lors de la vente de terrains.

Protection des eaux : CHF 49'503.- de taxes de raccordement pour les eaux usées à Romanens lors de la vente de terrain.



Cimetière : CHF 3'200.- de taxes d'entrée et de concession, montant plus important car plus de décès en 2010.
VDSL : Acompte de CHF 132'994.- sur la moitié de l'investissement, travaux en cours et solde du paiement en 2011.

8. Economie

Scierie communale : CHF 25'867.- de premiers frais pour la transformation, solde en 2011.

9. Finances et impôts

Les ventes de terrains dans le quartier En l'Haut-des-Roches à Romanens, nettement supérieures à la prévision CHF 362'094.-.

Vente de terrain au Groupe E, à la Joretta, CHF 590'320.-.

Solde de l'aménagement quartier Haut-des-Roches à Romanens, CHF 25'630.-.

Les comptes d'investissement 2010 se soldent avec un excédent de produits de CHF 676'425.- pour un total de charges de CHF 341'648.-.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2010 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissements 2010 sont approuvés à raison de 59 oui et 8 abstentions (table du Conseil).

► 4. Election de la commission financière pour la période 2011-2016

M. Jean-Marc Piguet précise que la loi prévoit au minimum 3 membres et que les membres du Conseil communal et du personnel ne sont pas éligibles.

Les quatre membres actuels ont accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

1. Jacques Pasquier
2. Josette Olofsson
3. Nicolas Chollet
4. Nicolas Savary

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Election de la commission financière

Jacques Pasquier, Josette Olofsson, Nicolas Chollet et Nicolas Savary sont élus à raison de 63 oui et 4 abstentions (eux-mêmes).

► 5. Election de la commission d'aménagement et des énergies pour la période 2011-2016

M. Jean-Marc Piguet précise que la loi prévoit au minimum 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée.



Sylviane Girard et Guy Suard ont accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature. Nicolas Savary a décidé de se consacrer uniquement à la commission financière, il sera remplacé par M. Fabrice Marchon.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

1. Vincent Ruffieux, président
2. Guy Savary
3. Pierre Mauron
4. Sylviane Girard
5. Guy Suard
6. Fabrice Marchon

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Election de la commission d'aménagement et des énergies

Vincent Ruffieux, Guy Savary, Pierre Mauron, Sylviane Girard, Guy Suard et Fabrice Marchon sont élus à raison de 61 oui et 6 abstentions (eux-mêmes).

► **6. Election de la commission des naturalisations période 2011-2016**

Les 7 nouveaux membres actuels ont accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Syndic, propose les noms suivants :

1. Ramon Alonso
2. Georges Donzallaz
3. Sébastien Frossard
4. François Heusch
5. Lucienne Liard
6. Chantal Müller-Menoud
7. Line Pasquier

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Election de la commission des naturalisations

Ramon Alonso, Georges Donzallaz, Sébastien Frossard, François Heusch, Lucienne Liard, Chantal Müller-Menoud et Line Pasquier sont élus à raison de 60 oui et 4 abstentions (eux-mêmes).

► **7. Délégation de compétence au Conseil communal**

Selon la Lco, art. 10, les délégations de compétences en vigueur doivent être renouvelées pour une nouvelle législature.

Le Conseil communal demande à l'assemblée la délégation de compétence pour les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles d'une superficie de 0 à 3'000m².

Ouverture à la discussion

Aucune remarque



Approbation de la délégation de compétence

L'assemblée accorde au Conseil communal la compétence dans les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles en tenant compte d'une superficie de 0 à 3'000m² à l'unanimité.

► 8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale

Selon la Lco, art. 12, le mode de convocation à l'assemblée communale doit être approuvé par l'assemblée.

M. le Syndic propose de garder le même mode, c'est-à-dire la convocation par le bulletin communal « Les Quatre font la Une ».

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation de la délégation de compétence

Le mode de convocation par tout-ménage (bulletin communal) des assemblées communales pour la période législative 2011-2016 est accepté à l'unanimité.

► 9. Adoption d'un nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

Conformément à la loi du 2 décembre 2006 sur la détention des chiens, la commune peut se doter d'un règlement communal pour les chiens. A l'instar de nombre de communes fribourgeoises, le Conseil communal a décidé de vous proposer la mise en œuvre d'un règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens. Hormis les dispositions générales habituelles et obligatoires, il introduit essentiellement une taxe annuelle de CHF 30.- par année par chien.

Cette taxe sera appliquée aux 170 chiens de la commune, soit un total annuel encaissé d'environ CHF 5'000.- ; elle permettra de payer une part de l'amortissement de l'investissement et l'entretien de ces installations (vider et nettoyer les poubelles, fournir les sacs, taxes d'évacuation).

Ouverture à la discussion

Donzallaz Georges : De nos jours, tout est réglementé. Les propriétaires de chiens sont censés effectuer leurs devoirs civiques et ramasser les déjections de leurs chiens. Les chiens de ferme font leurs besoins sur la propriété de leur maître et non sur la voie publique. Je propose à l'assemblée de refuser ce règlement.

Freiholz Gilbert : je suis d'avis avec M. Donzallaz, ce n'est pas à la totalité des propriétaires de chiens de payer pour ceux qui ne ramassent pas les déjections de leur animal.

Votation

L'assemblée accepte le règlement sur la détention et l'imposition des chiens à raison de 40 oui, 22 non et 5 abstentions.

► 10. Budget complémentaire 2011

a) Poubelles à déjections canines

En lien avec le règlement sur les chiens voté précédemment, le Conseil propose à l'assemblée un investissement complémentaire pour la mise en place de poubelles à déjections canines.

Un investissement complémentaire de Fr. 10'000.- vous est proposé afin d'équiper la commune avec un réseau de 15 poubelles à déjections canines (poubelles à crottes) réparties sur le territoire communal.

Ces poubelles seront disposées aux endroits actuellement les plus fréquentés par les propriétaires de chiens en promenade. Ces endroits ne sont pas totalement définitifs et peuvent encore être adaptés si nécessaires. Des poubelles complémentaires pourront être mises en place à l'avenir en fonction des besoins.

Financement : Pas d'emprunt d'investissement, utilisation des réserves constituées et contrôle des liquidités.



Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget complémentaire 2011 pour les poubelles à déjections canines et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Freiholz Gilbert : il manque une poubelle à Rueyres-Treyfayes sur la route d'Estévenens.

Pasquier Annick : il manque une poubelle au centre du village à Sâles

Pasquier Jacques : il manque une poubelle à la forêt de l'Essert, à la Sionge

Piguet Jean-Marc : nous prenons note de ces propositions

Heusch François : il serait peut-être utile de prévoir une poubelle sur l'aire de repos lorsqu'il y aura les gitans ?

Piguet Jean-Marc : les gitans ne seront pas là tout de suite, mais j'espère que le canton prévoira des poubelles.

Votation

Le budget complémentaire pour les poubelles à déjections canines est accepté à raison de 64 oui, 2 non et 1 abstention.

b) Crédit d'étude pour une salle polyvalente

M. le Syndic fait une brève présentation du projet de la salle polyvalente et rappelle que pour le financement de cette salle, il n'y a pas besoin d'emprunt d'investissement mais l'utilisation des réserves constituées et le contrôle des liquidités.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget complémentaire 2011 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Ouverture à la discussion

Donzallaz Georges : est-ce que le terrain de foot sera déplacé ? Avez-vous des informations supplémentaires à ce sujet ?

Piguet Jean-Marc : oui, le terrain devra certainement être déplacé, mais il restera aux alentours de l'emplacement actuel. Cette modification sera envisagée lors de l'étude du projet.

Menoud Charles : est-ce que la commune de Vaulruz s'associerait avec Sâles pour ce projet étant donné que plusieurs sociétés ont fusionnées ? Il serait intéressant de demander à la commune de Vaulruz si elle souhaite participer au projet.

Piguet Jean-Marc : le Conseil communal a déjà pris contact avec le Conseil de Vaulruz. Ils ne souhaitent pas participer à ce projet car ils ont d'autres investissements prévus.

Ruffieux Jean-José : du même avis que M. Menoud, je trouve que nous devrions plus regarder avec la commune de Vaulruz, éventuellement envisager d'approcher la population de Vaulruz avant d'investir 3.5 mio pour 1400 habitants.

Piguet Jean-Marc : nous avons une fortune de CHF 2'183.- par habitant. Nous avons donc tous les avantages pour investir maintenant pour des choses nécessaires et utiles.

Kolly Pierre-André : même en étant que 1'400 habitants, nous sommes une commune avec beaucoup de sociétés, une partie de celles-ci doivent se rendre dans d'autres communes pour utiliser une salle de gym. La construction d'une salle polyvalente est nécessaire.

Menoud Eric : je suis très favorable à ce projet, mais nous devrions proposer à nouveau à la commune de Vaulruz, éventuellement une fois le projet débuté, peut-être qu'ils auront changé d'avis à ce moment.

Gimenez Catherine : est-ce que la halle polyvalente sera faite ailleurs que dans la zone grise du plan présenté ? Par exemple de l'autre côté de la route ?

Piguet Jean-Marc : la salle se trouvera à proximité de la salle actuelle, de toute façon dans la zone grise du plan et pas ailleurs dans la commune.



Heusch François : concernant le crédit d'étude, les dimensions sont-elles fixées définitivement ? Comme la Gruyère devient l'arrière-pays de l'Arc Lémanique et que la région ne cesse de croître, ne manquons nous pas d'ambition pour définir la grandeur de la salle ? Ca serait dommage de se trouver d'ici quelques années avec une salle pas amortie et déjà trop petite.

Piguet Jean-Marc : je ne pense pas qu'elle sera trop petite même en cas de fusion et d'extension. Nous estimons suffisant pour une salle polyvalente communale.

Pasquier Jacques : est-ce qu'il y aura une coordination avec le projet de régionalisation des sports ?

Piguet Jean-Marc : le but de la régionalisation des sports n'est pas de fournir des salles mais d'utiliser les salles non-utilisées.

Müller Menoud Chantal : est-ce que les impôts risquent d'augmenter suite à cette construction ?

Piguet Jean-Marc : non, nous n'allons pas devoir augmenter les impôts pour financer ce projet. Si les impôts augmentent dans les années à venir, ça sera à cause de plusieurs facteurs.

Magnin Marius : je me suis déjà rendu compte à l'époque lors de la construction de la halle de gym qu'elle serait très vite sur-occupée. A l'époque, le seul but des autorités était de réduire au maximum le coût de la réalisation de la salle actuelle. Le premier projet ne prévoyait pas de galerie et la hauteur de la salle était trop basse. Il est important de bien réfléchir sur la grandeur de la future salle polyvalente afin de ne pas se tromper. Je demande à l'assemblée de voter ce crédit d'étude. Une salle polyvalente est absolument nécessaire.

Votation

Le budget complémentaire pour un crédit d'étude pour une salle polyvalente est accepté à raison de 65 oui et 2 abstentions.

► 11. Divers

Terrain en zone à construire à Sâles

Jean-Marc Piguet informe l'assemblée de la situation concernant l'échange de terrain prévu.

Le terrain fraîchement mis en zone par le nouveau PAL est toujours en mains privées. L'échange prévu lors de l'élaboration de ce PAL il y a bientôt 8 ans n'avait pas été finalisé, et maintenant les propriétaires nous proposent de l'échanger contre du terrain agricole selon un rapport de 1 à 6 plus CHF 30.-/m² plus la prise en charge de tous les frais et la perte de cultures. Le Conseil communal a refusé cette proposition et espère que les propriétaires feront un bon usage de ces 20'000m². Le Conseil communal y veillera par le biais du plan d'aménagement de détail.

Bus TPF

Dès le 30 mai 2011, le bus remplacera le train. Un horaire provisoire, jusqu'à la mise en service du RER au mois de décembre, a été mis en place par les TPF, sans consulter le Conseil. Malheureusement, les enfants de la commune ne pourront pas rentrer à midi durant ces quelques mois. Comme annoncé dans le journal communal, nous sommes intervenus auprès du CO de Bulle ; la réponse nous est parvenue la semaine passée, et la direction ne veut pas entrer en matière pour les 6 élèves (en moyenne) qui rentraient à midi pour les 90 jours d'école concernés.

Remerciements

Le Conseil communal tient à remercier plusieurs personnes pour leur engagement durant ces dernières années.

6 personnes seront remerciées officiellement à l'occasion du souper de fin d'année des collaborateurs : Jean-José Ruffieux (Président du comité de direction du Foyer), Claudine Suard (Secrétaire comité de direction du Foyer), Damien Morand (Président commission scolaire), Sylvia Scyboz (membre commission scolaire), Willy Pasquier (commission locale du feu), Christian Wicht (commission locale du feu).

3 personnes sont remerciées lors de l'assemblée :

- Jean-Claude Savary, au comité de l'AIMPGPS de 1999 à 2011
- Sylvie Oberson, au Conseil de 2006 à 2011
- Samuel Menoud, au Conseil de 2008 à 2011



La parole est donnée à l'assemblée

Menoud Lucien : qu'en est-il de l'évolution du gaz dans la commune ?

Piguet Jean-Marc : la société Frigaz installe des canalisations seulement s'il y a des consommateurs potentiels. Les personnes intéressées doivent faire la demande. Pour l'instant le gaz arrive jusqu'à la laiterie de Sâles.

Menoud Lucien : actuellement que reste-il comme terrain à bâtir ?

Piguet Jean-Marc : il ne reste plus de terrain à bâtir communal mais seulement quelques parcelles privées.

Menoud Lucien : est-ce que la commune a refait les démarches pour envisager un éventuel échange avec le bénéfice curial ?

Piguet Jean-Marc : oui les démarches ont été faites dernièrement, un échange sera normalement possible avec la Paroisse.

Freiholz Gilbert : vous avez fait paraître un article sur l'interdiction des feux en plein air dans le bulletin communal, est-ce que l'on constate une amélioration ?

Piguet Jean-Marc : le Conseil a écrit des avertissements aux personnes concernées, si la loi n'est toujours pas respectée, la commune dénonce le cas à la police.

Uldry Jacques : concernant l'horaire provisoire des bus TPF, avez-vous fait pression sur les TPF pour l'horaire de midi qui n'est pas adapté au Cycle d'Orientation ?

Piguet Jean-Marc : oui nous avons contacté les TPF lorsque nous avons pris connaissance de l'horaire provisoire qui n'était pas prévu. Malheureusement celui-ci était déjà publié et nous ne pouvons rien faire, ces horaires s'étalent sur l'ensemble de la Suisse.

Hassler Nicolas : la commune n'a pas de gros moyens de pression vis-à-vis des TPF.

Olofsson Josette : actuellement dans les trains, les enfants n'ont pas tous des places assises. Est-ce que ça sera le même problème dans les bus ?

Hassler Nicolas : Selon la loi, lorsqu'un horaire est publié (transports communs), les passagers peuvent rester debout. Par contre s'il s'agit d'un transport en bus privé (par exemple course d'école) les enfants doivent être assis !

Donzallaz Georges : avez-vous déjà un emplacement de prévu pour la déchetterie communale ?

Piguet Jean-Marc : pour l'instant rien n'est décidé.

Menoud Charles : Concernant l'installation du VDSL, y a-t-il des changements pour les quartiers non raccordés ?

Piguet Jean-Marc : non, Swisscom ne veut pas investir dans des installations supplémentaires car ça ne leur rapporterait rien de plus.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 22h15 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire adjointe



Le Syndic